
Assemblée communale du 13 décembre 2012

Présidence : M. Cédric Péclard, Syndic

Scrutateurs : MM. Marcel Brülhart, Laurent Egger, Frédéric Fontaine et Hernani Santos

Présents : 69 (selon liste des présences)

Excusé(s) : Mmes Heidi Aregger, Heidi Brodard, Sylvie Jacquat et Sylvie Muller
MM. Christian Bangerter, Fabrice Berthoud, Pierre Bondallaz, Frédéric Bouverat, René Brodard, Dominique Chappuis, Dominique Currat, Frédéric Fasel, Rolf Fehlmann, Frédéric Jacquat, Christian Muller, Pierre Pachoud et Léon Volery

A 20h00, M. le Président ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale des bienvenues aux citoyennes et citoyens présents.

Cette assemblée a été convoquée par la Feuille Officielle N° 48 du 30 novembre 2012, par affichage aux piliers publics et par envoi à tous les ménages.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le mode de convocation, cette assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

Il présente brièvement Mme Béatrice Kottelat, nouvelle conseillère communale, élue le 16 octobre dernier suite à la démission de Mme Chantal Volery Perrotta. Elle gèrera le dicastère de l'urbanisme et des constructions.

A la suite de cette présentation, il donne connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2012
2. Modification du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels
3. Budget 2013
 - a) Présentation du budget de fonctionnement et rapport de la commission financière
 - b) Présentation du budget d'investissement et rapport de la commission financière
 - Transformation d'un appartement en salle de classe à Aumont
 - Crédit d'étude pour constructions scolaires
 - Aménagement d'une place de jeux à Aumont
 - Crédit d'étude pour sécurisation routière
 - Révision du plan d'aménagement local (nouvelles mises en zone)
 - c) Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
4. Election d'un membre à la commission des naturalisations
5. Election d'un membre à la commission d'urbanisme
6. Révision des statuts de l'association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye, clés de répartition des charges (art. 32, 33 et 34), présentation et adoption
7. Révision des statuts du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos, mode de répartition des frais (art. 24, présentation et adoption
8. Divers

Les documents relatifs aux points 1, 2, 3, 6 et 7 ne seront pas lus intégralement étant joints à la convocation.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2012

Ce procès-verbal étant joint à la convocation, M. le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignement.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2012 est accepté à l'unanimité.

2. Modification du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels

Dans le cadre de la mise en application du concept de l'ECAB « Sapeurs-pompiers 2010-2015 Frifire », les communes de Cugy, Les Montets, Ménières et Nuvilly ont mis en place un groupe de travail pour l'étude d'une fusion des quatre corps sapeurs-pompiers. Les résultats de cette étude ont débouché sur la signature, par les quatre conseils communaux, d'une convention en vue de créer un corps commun.

Le Conseil communal propose donc à l'assemblée la modification du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels en fonction de cette convention.

M. le Président donne connaissance des différents articles essentiels ayant subi des modifications par rapport à l'ancien règlement. Il s'agit notamment des art. 5, 6 et 8.

Le service de défense contre l'incendie ou le paiement de la taxe d'exemption est obligatoire pour tout homme ou femme domicilié/e sur le territoire de la commune, quelle que soit sa nationalité, à partir du 1^{er} janvier de l'année de ses 20 ans jusqu'au 31 décembre de l'année de ses 45 ans. Les sapeurs libérés pour raisons d'âge sous le régime de l'ancien règlement sont exemptés du paiement de la taxe.

La taxe annuelle d'exemption est fixée au minimum à Fr. 100.- et au maximum à Fr. 300.-. Dans ces limites, l'adaptation se fait selon l'évolution des frais de fonctionnement. Pour 2013, la taxe reste inchangée soit Fr. 150.-.

L'effectif du corps ne sera pas inférieur à 50 personnes et supérieur à 20 personnes pour 1000 habitants.

Le corps de sapeurs-pompiers sera géré par une commission intercommunale composée de 6 membres, un représentant par commune ainsi que le commandant et son remplaçant.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignement.

M. Nicolas Egger se pose la question de l'exemption du paiement de la taxe pour les non sapeurs libérés pour raisons d'âge sous l'ancien régime car il n'est pas fait mention de cette catégorie de personnes.

M. le Président répond qu'ils sont considérés comme des sapeurs donc exemptés de la taxe.

M. Hernani Santos demande si les membres des autres corps de métiers, hormis la police, astreints à un horaire irrégulier sont dispensés du service dans le corps sapeurs-pompiers et également exonérés du paiement de la taxe.

M. le Président précise que le règlement stipule qu'il ne s'agit que des membres des corps de police cantonale ou communale.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil communal soumet donc à l'approbation de l'assemblée la modification du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels tel que présenté.

L'assemblée approuve par 66 oui - 2 abstentions la modification du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels.

3. Budget 2013

a) Présentation du budget de fonctionnement

Lecture est donnée par Mme Barbara Pochon du budget de fonctionnement 2013 récapitulé comme suit :

RECAPITULATION BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Budget 2013	
	Charges	Produits
TOTAUX FONCTIONNEMENT	4'288'800.00	4'296'500.00
ADMINISTRATION	429'000.00	79'400.00
ORDRE PUBLIC	108'050.00	36'300.00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'366'100.00	5'000.00
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	21'500.00	
SANTE	388'400.00	8'000.00
AFFAIRES SOCIALES	485'850.00	
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	215'300.00	5'000.00
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	579'400.00	550'000.00
ECONOMIE	18'400.00	
FINANCES ET IMPOTS	676'800.00	3'612'800.00
Excédents produits fonctionnement	7'700.00	

Police du feu : 140.352.10 Participation au CSPI – Fr. 70'000.-

Ce montant représente la charge totale à titre de participation communale aux frais du corps sapeurs-pompiers intercommunal.

Trafic régional : 650.318.00 Achat de titres de transport CFF

Le Conseil communal a renoncé à l'achat des cartes journalières CFF pour l'année 2013 du fait de la perte enregistrée sur l'année 2012, environ Fr. 6'000.-, et de la hausse du prix d'achat. Des discussions auront lieu avec la commune de Cugy pour l'achat éventuel d'abonnements en commun à partir du mois de mai 2013.

Le budget de fonctionnement a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 29 octobre 2012 et présenté à la Commission financière le 28 novembre 2012.

Rapport de la Commission financière

La parole n'étant plus demandée, la Commission financière livre son rapport. Elle souligne que comme pour chaque exercice, beaucoup de postes sont des dépenses dites liées, imposées par l'Etat. Elle demande donc aux citoyens de l'approuver tel que présenté.

b) Présentation du budget d'investissement

Lecture est donnée par Mme Barbara Pochon du budget d'investissement 2013 récapitulé comme suit :

RECAPITULATION BUDGET D'INVESTISSEMENT	Budget 2013	
	Dépenses	Recettes
TOTAUX INVESTISSEMENT	841'000.00	521'000.00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	220'000.00	
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	30'000.00	
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	361'000.00	
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	130'000.00	81'000.00
FINANCES ET IMPOTS	100'000.00	440'000.00
Excédents recettes investissement		320'000.00

Le budget d'investissement a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 29 octobre 2012 et présenté à la Commission financière le 28 novembre 2012.

Les reports d'investissements s'élèvent à Fr. 531'000.-.

Les nouveaux investissements se montent à Fr. 310'000.-. Ils se présentent de la manière suivante :

Transformation d'un appartement en salle de classe à Aumont – Fr. 200'000.-

Vu les effectifs actuels et futurs des classes enfantines, il y a besoin urgent d'une classe supplémentaire. Pour ce faire, il est proposé la transformation de l'appartement de la grande salle en salle de classe. Cette solution à l'avantage d'être beaucoup moins onéreuse qu'une construction à neuf (environ Fr. 700'000.-).

Ces travaux seront financés par éventuel emprunt avec amortissement annuel de 3%.

M. Jean-Marc Volery précise à ce sujet qu'il était effectivement prévu à la base que l'appartement puisse être utilisé comme salle de classe. Toutefois, il se pose la question de savoir si cette transformation est la bonne option. Il trouve qu'un appartement dans le bâtiment est un objet à conserver. D'autre part, il constate que le produit de la location ne sera plus encaissé. Il pense que la réalisation d'une construction provisoire, style pavillon scolaire en location, est plus judicieuse et moins onéreuse.

M. le Président précise que le Conseil communal s'est posé toutes ces questions et qu'il est arrivé à la solution de transformer cet appartement en salle de classe. Il souligne que pour mettre en location l'appartement actuel, des frais de rénovation sont inévitables. Ce projet est la solution durable la moins onéreuse. Il relève aussi que le Conseil communal a procédé à une étude concernant ce dossier.

M. Edouard Volery trouve qu'il serait également préférable de conserver l'appartement en location dans le bâtiment.

Mme Annelise Volery demande ce qu'il en ait au niveau des contraintes de la convention de fusion et si une subvention sera accordée pour cette transformation.

M. le Président informe que la personne responsable des constructions scolaires au niveau cantonal est venue sur place et qu'elle a donné son accord concernant ce projet. Il précise que les contraintes de la convention de fusion n'ont aucune influence sur ce dossier.

Crédit d'étude pour constructions scolaires – Fr. 20'000.-

Vu l'augmentation croissante du nombre d'habitants et par conséquent du nombre d'élèves, les salles de classe commencent à manquer. Ce crédit d'étude servira à évaluer différentes propositions de développement.

Cette étude sera financée par éventuel emprunt avec amortissement annuel de 15%.

Aménagement d'une place de jeux à Aumont – Fr. 30'000.-

Dans le but d'offrir un espace de détente aux enfants du village ainsi qu'aux élèves fréquentant l'école, il est prévu l'aménagement d'une place de jeux aux abords de la grande salle d'Aumont.

Cet aménagement sera financé par éventuel emprunt avec amortissement annuel de 3%.

Crédit d'étude pour sécurisation routière – Fr. 30'000.-

Ce crédit sera utilisé pour une étude des points dangereux en collaboration avec le Bureau de prévention des accidents (BPA). Des ordres de priorité seront définis.

Cette étude sera financée par éventuel emprunt avec amortissement annuel de 15%.

M. Hernani Santos constate qu'il y a déjà 2 ou 3 ans qu'on parle de cette problématique et demande dans quel délai les travaux de sécurisation seront réalisés.

M. Jean Juon répond que l'étude sera mise en consultation publique cette année encore et que le crédit de réalisation sera certainement voté dans le cadre du budget 2014.

Mme Daniela Vetter Richards estime qu'il serait préférable de consulter la population avant toute chose afin de connaître les principales préoccupations quant à cette problématique. M. le Président répond que ce n'est pas forcément la bonne solution.

Révision du plan d'aménagement local (nouvelles mises en zone) – Fr. 30'000.-

Ce montant servira à étudier différentes solutions quant au développement futur de la commune en matière d'aménagement du territoire.

Cette étude sera financée par éventuel emprunt avec amortissement annuel de 15%.

Rapport de la Commission financière

La parole n'étant pas demandée, la Commission financière livre son rapport. Elle précise que, sur le montant total des investissements, Fr. 531'000.- sont reportés de l'exercice précédent. Elle reconnaît tous les investissements nécessaires et utiles. Elle demande donc aux citoyens de les approuver tels que présentés.

c) Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

Les crédits relatifs aux nouveaux investissements, avec recours éventuel à l'emprunt, d'un montant total de Fr. 310'000.- sont approuvés par l'assemblée de la manière suivante :

- Transformation d'un appartement en salle de classe à Aumont – Fr. 200'000.- / 49 oui – 11 non – 8 abstentions
- Crédit d'étude pour constructions scolaires – Fr. 20'000.- / 68 oui
- Aménagement d'une place de jeux à Aumont – Fr. 30'000.- / 61 oui – 2 non - 5 abstentions
- Crédit d'étude pour sécurisation routière – Fr. 30'000.- / 66 oui – 2 abstentions
- Révision du plan d'aménagement local (nouvelles mises en zone) – Fr. 30'000.- / 66 oui – 2 abstentions

Le budget de fonctionnement 2013 est accepté, à l'unanimité, par l'assemblée.

Le budget d'investissement 2013 est accepté, à l'unanimité, par l'assemblée.

4. Election d'un membre à la commission des naturalisations

A la suite de la démission de Mme Chantal Volery Perrotta, un nouveau membre doit être élu par l'assemblée communale pour son remplacement.

Il est proposé la nomination de Mme Béatrice Kottelat pour cette fonction.

M. le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Aucune autre candidature n'étant enregistrée, M. le Président propose donc à l'assemblée d'élire Mme Béatrice Kottelat comme membre de la commission des naturalisations. Il rappelle également la composition de la commission actuelle.

L'assemblée élit, à l'unanimité, Mme Béatrice Kottelat comme membre de la commission des naturalisations.

5. Election d'un membre à la commission d'urbanisme

A la suite de la démission de Mme Chantal Volery Perrotta, un nouveau membre doit être élu par l'assemblée communale pour son remplacement.

Il est proposé la nomination de Mme Béatrice Kottelat pour cette fonction.

M. le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Aucune autre candidature n'étant enregistrée, M. le Président propose donc à l'assemblée d'élire Mme Béatrice

Kottelat comme membre de la commission d'urbanisme. Il rappelle également la composition de la commission actuelle.

L'assemblée élit, à l'unanimité, Mme Béatrice Kottelat comme membre de la commission d'urbanisme.

6. Révision des statuts de l'association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye, clés de répartition des charges (art. 32, 33 et 34), présentation et adoption

Avec la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) et la disparition de l'indice de capacité financière des communes, il y a lieu de définir de nouvelles clés de répartition des charges au 1^{er} janvier 2013.

La répartition des frais d'investissement et d'exploitation demeure fonction de la population et des ressources financières des communes, à l'exception toutefois des frais générés par l'aide sociale dont la répartition découle de la loi.

La péréquation des ressources se base sur un nouvel indice – l'indice du potentiel fiscal (IPF) – qui reflète les potentiels des ressources communales pouvant être exploitées du point de vue fiscal. Ainsi, le fait de pondérer, pour le 45 % des frais, le chiffre de la population légale par l'indice du potentiel fiscal (IPF) permet de tenir équitablement compte des ressources financières des communes.

Par ailleurs, à défaut d'arguments suffisamment solides pour justifier son maintien, le préciput (art. 32 al. 3) – qui prévoyait de répartir préalablement 3 % des charges d'exploitation des EMS entre les communes sur le territoire desquelles l'association exploite un EMS – a été supprimé.

Enfin, les articles 33 et 34 peuvent être supprimés dès lors que le nouvel article 32 règle de manière uniforme la répartition de l'ensemble des frais de l'association.

Ces modifications statutaires ont été adoptées par l'assemblée des délégués du 28 juin 2012. Comme elles sont jugées essentielles au sens de l'art. 113 al.1 LCo, elles doivent être soumises aux communes membres pour acceptation et recueillir, pour aboutir, l'aval des trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'association.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignement.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée communale approuve, à l'unanimité, la révision des art. 32, 33 et 34 des statuts de l'association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye.

7. Révision des statuts de l'association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos, mode de répartition des frais (art. 24), présentation et adoption

Avec la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) et la disparition de l'indice de capacité financière des communes, il y a lieu de définir de nouvelles clés de répartition des charges au 1^{er} janvier 2013.

La répartition des frais d'exploitation demeure fonction de la population et des ressources financières des communes.

La péréquation des ressources se base sur un nouvel indice – l'indice du potentiel fiscal (IPF) – qui reflète les potentiels des ressources communales pouvant être exploitées du point de vue fiscal. Ainsi, le fait de pondérer, pour le 45 % des frais, le chiffre de la

population légale par l'indice du potentiel fiscal (IPF) permet de tenir équitablement compte des ressources financières des communes.

Par ailleurs, à défaut d'arguments suffisamment solides pour justifier son maintien, le préciput (art. 24 al. 2) – qui prévoyait de répartir préalablement 3 % des charges d'exploitation entre les communes sièges – a été supprimé.

Enfin, l'article 25 – qui traite du mode de répartition des investissements – n'a pas été modifié. La commune dans laquelle les investissements sont réalisés continuera d'en financer la moitié, l'autre moitié étant répartie entre les autres communes en fonction de la population, à l'exception toutefois de l'autre commune dans laquelle l'association possède des bâtiments scolaires, laquelle est exclue de la répartition.

Ces modifications statutaires ont été adoptées par l'assemblée des délégués du 28 juin 2012. Comme elles sont jugées essentielles au sens de l'art. 113 al.1 LCo, elles doivent être soumises aux communes membres pour acceptation et recueillir, pour aboutir, l'aval des trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'association.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignement.

M. Nicolas Egger s'inquiète de la sécurité du transport des élèves du CO de la Broye (bus bondé) et demande si la commune envisage d'intervenir en assemblée des délégués.

M. Jacques Rey s'est renseigné sur cette problématique et répond qu'il s'agit d'un transport de ligne où les occupants peuvent se tenir debout.

M. le Président ajoute que la commune interviendra à ce sujet en assemblée des délégués.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée communale approuve, par 63 oui – 1 non – 4 abstentions, la révision de l'art. 24 des statuts de l'association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos.

8. Divers

En préambule, M. le Président donne connaissance de quelques informations concernant les dossiers suivants :

- Route du Baino
Le permis de construire a été délivré à fin octobre. Le début des travaux est prévu pour le printemps 2013.
- Projet de fusion
Suite au rapport préfectoral sur le projet de plan de fusion des communes du district de la Broye, le périmètre arrêté regroupe les communes de Cugy, Les Montets, Fétigny, Ménières et Nuvilly. A ce jour, une seule première séance a eu lieu concernant ce projet. Il s'agit pour l'instant de mesurer au maximum la communication. Un premier communiqué sera donné une fois que le comité de pilotage, les commissions et le chef de projet seront nommés et constitués.

Il ouvre ensuite la discussion et donne la parole aux citoyens présents.

M. Pierre-André Volery demande qu'un détecteur avec lampe soit installé près du compacteur pour le dépôt des ordures ménagères.

M. le Président répond que le Conseil communal en prend bonne note.

M. Gérard Ayer souhaite savoir qui est responsable de la coupe des haies qui débordent sur les chemins communaux.

M. le Président précise que les propriétaires des haies sont responsables de leur entretien et que la commune intervient auprès des propriétaires.

Mme Daniela Vetter Richards demande s'il est possible que les dates des assemblées communales soient mentionnées sur le site internet de la commune.

M. le Président précise que, dès que les dates sont connues, elles sont directement publiées sur le site.

Mme Antonietta La Faci dit que la commune regorge d'une multitude d'artisans et d'entreprises et pense qu'il serait bien de les faire figurer également sur le site internet.

M. le Président répond qu'en principe les entreprises sont toutes répertoriées sur le site.

M. Jacques Monneron demande quelles sont les suites qui seront données à l'entrepôt de matériaux installé dans le quartier des Chenevières à Montet.

M. le Président informe que la Préfecture de la Broye sera saisie du dossier si le dépôt de matériaux n'est pas évacué dans le délai accordé.

M. Pierre Maendly remercie M. Jean-Marie Mollard, employé communal au service de l'édilité, pour le travail accompli au niveau de la propreté des villages de la commune.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les citoyennes et citoyens présents pour l'intérêt porté à la commune et la confiance témoignée. Il remercie également pour leur travail ses collègues du Conseil, les employés communaux et toutes les personnes qui s'engagent pour la commune.

Au nom du Conseil communal, il souhaite à chacune et chacun une belle fête de Noël et ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'assemblée est levée à 21h30 et tous les participants sont invités à partager le verre de l'amitié.

Le Secrétaire

Le Président

D. Fasel

C. Péclard